Image not found or type unknown

Report de RTT non pris suite à arrêt maladie

Par **aharel**, le **20/03/2016** à **13:47**

Bonjour,

Je suis actuellement ne arrêt maladie depuis 4mois et demi. En conséquence de quoi je n'ai pas pu prendre tous mes jours de RTT. Je dois reprendre le travail bientôt et mon employeur m'affirme que je dois poser mes RTT restants avant le 1er avril sinon ils sont perdus. D'après mon employeur seuls 2 jours de RTT peuvent être reportés sur la période suivante.
Je précise que ma convention collective est celle du SYNTEC.

Par **P.M.**, le **20/03/2016** à **16:27**

Bonjour,
Il conviendrait de se référer à l'Accord RTT d'entreprise si ce sont bien des jours de cette nature pour voir ce qu'il y est éventuellement prévu dans cette situation et demander à l'employeur qu'il prouve ce qu'il prétend car a priori, il ne peut disposer que de certains d'entre eux...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés